

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille quatorze, à vingt heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/07/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jérôme LASSENE, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Claudine LAFOREST, Jean-Pierre NEXON, Michelle MONDIT.

**EXCUSES** : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (a donné procuration à Jérôme LASSENE), Jean-Claude DECOUT (a donné procuration à Jean-Pierre NEXON), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alain GONZALES (a donné procuration à Josiane ROUCHUT).

**ABSENTS** : Pierre LANGLADE, Xavier NOUHAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2014-121 : COMITE TECHNIQUE - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et 33,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Vu la délibération n° 2014-120 approuvant la création d'un comité technique

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 65 agents, Monsieur le Président rappelle que les élections professionnelles auront lieu le 04 décembre 2014 et aboutiront à l'élection des représentants du personnel au sein du Comité Technique.

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Technique comme suit :

- 5 représentants titulaires
- 5 représentants suppléants

Il est proposé de respecter le paritarisme en numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté de Communes de Noblat égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel.

Monsieur le Président propose également de recueillir obligatoirement l'avis des représentants de l'établissement lors des séances du Comité Technique.

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et le nombre de représentants suppléants à 5, également,

**Décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté de Communes de Noblat égal à celui des représentants du personnel, soit 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants,

**Décide** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de l'établissement.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** COMITE TECHNIQUE - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/07/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/07/2014

---

**Numéro de l'acte :** 2014-121 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20140710-2014-121-DE

---

**Date de décision :** 10/07/2014

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.